

L'an Deux Mil Cinq, le vingt quatre Juin, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de Juin qui aura lieu le trente Juin.

Le Maire,

SÉANCE DU 30 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : MM. BERIT-DEBAT, TESTUT, Melle LEGER, MM. RAT, CHEVALARIAS, Mme LIABOT, M. GROUSSIN, Mmes SALLERON, SUDRI, M. BRUN, Mme MARTINET, M. DUVALLET, Mmes BARBA, DUPEYRAT, MM. HUGOT, RENO, Mmes COUDASSOT, LAVAUD.

EXCUSES : Mme VEYSSIERES → pouvoir M. BERIT-DEBAT
 M. AUMASSON → pouvoir M. RAT
 Mme COUVY → pouvoir Melle LEGER
 M. TOUCHARD
 Mme BONIN
 Mme BOUFFIER → pouvoir M. GROUSSIN
 M. MANS → Mme DUPEYRAT
 Mme DUMOULIN → pouvoir Mme LAVAUD
 M. VIALET

Madame BARBA est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1) INFORMATION SECHERESSE.**
- 2) INFORMATION DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.**
- 3) CONTRAT A.S.I. MAIRIE.**
- 4) CONTRAT TOTAL France CARTE GR LOCALYS.**
- 5) REGULARISATION VOIRIE DES GREZES : CONVENTION GEOMETRE.**
- 6) CHEMIN DES COTEAUX : ENQUETE PUBLIQUE.**
- 7) LOCATION MAISON RODA.**
- 8) QUESTIONS DIVERSES.**

INFORMATION SECHERESSE :

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, expose qu'un recours gracieux a été déposé auprès du Ministre de l'Intérieur contre l'Arrêté du 11 Janvier qui classait seulement 4 des 326 communes sinistrées du Département en zone de catastrophe naturelle. La seule possibilité qui s'offre à nous est de porter l'affaire devant le Conseil d'Etat.

Un recours à un avocat conjoint avec une centaine de communes de Dordogne permet d'en réduire la charge financière. La date butoir étant fixée au 15 Juin, la Commune a saisi Maître BOULOCHÉ. Notre participation devrait s'élever à environ 144 €.

INFORMATION DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par courrier du 6 Juin dernier, Monsieur VIALET nous a adressé sa lettre de démission du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'information a été transmise à Monsieur le Préfet de la Dordogne.

Monsieur BLEAU Thierry suivant sur la liste « Espoir et Progrès sur Chancelade » a été contacté. Le retour du courrier par la Poste nous a indiqué qu'il ne résidait plus sur le territoire communal. Monsieur Jean-Marie LABONNE, huitième sur la liste, nous a fait connaître le 29 Juin, son accord pour assumer les fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Monsieur VIALET. Il sera donc convoqué, à la rentrée, au prochain Conseil Municipal.

CONTRAT A.S.I. MAIRIE :

Monsieur TESTUT, Adjoint délégué, expose que l'Agence de Sécurité et d'Intervention assure la télésurveillance de nos bâtiments (école maternelle, salle de convivialité...). Le nouveau contrat présenté à l'Assemblée a pour but d'inclure dans la garantie les bâtiments du nouvel Hôtel de Ville à des conditions identiques soit 43,73 € HT mensuel, 38,11 € HT par intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la proposition qui est faite et autorise la signature du contrat correspondant.

Monsieur le Maire indique que les services de la C.A.P. étudient la possibilité d'une consultation globale dans le domaine de la surveillance sur le secteur Marsac/chancelade regroupant les entreprises et les collectivités.

CONTRAT TOTAL France CARTE GR LOCALYS :

Monsieur RAT, Adjoint délégué, rappelle que la Commune s'est dotée d'un véhicule GPL pour la livraison des repas à domicile. Pour s'approvisionner en carburant, il est proposé à l'Assemblée de souscrire un contrat qui permettra aux agents d'accéder par carte aux stations Total et de bénéficier d'une facturation mensuelle. Le coût de gestion s'élève à 19 € HT par an.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne que le respect de l'environnement a un coût plus élevé mais qu'il convient de mener une réflexion sur le parc automobile communal conformément aux engagements politiques. Pour l'avenir, il conviendra de s'interroger sur les moyens de stockage des consommables, voire étudier l'alimentation en gaz naturel pour les futurs véhicules.

REGULARISATION VOIRIE DES GREZES : CONVENTION GEOMETRE :

Monsieur RAT, Adjoint délégué, indique que, dans le cadre de la régularisation de voirie concernant le Village des Grèzes, il est nécessaire de recourir à un géomètre pour l'établissement d'un document d'arpentage.

Consulté, le Cabinet Aquitaine Géométrie propose d'en réaliser l'exécution pour un montant de 729.32 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

CHEMIN DES COTEAUX : ENQUETE PUBLIQUE :

Monsieur RAT, Adjoint délégué, fait part de la nécessité de procéder à l'élargissement du Chemin des Côteaux. Il rappelle que cette opération a été inscrite au POS sous le numéro d'opération « 5a » reprise au P.L.U. en cours d'élaboration.

Cette voie nécessite une attention particulière considérant une pente de 15 %, l'élargissement incorpore l'espace nécessaire au traitement des eaux pluviales. Une convention a été passée avec le Cabinet de Géomètre Aquitaine Géométrie afin de procéder à l'établissement d'un document d'arpentage préalable aux acquisitions foncières.

Monsieur le Maire va engager des négociations pour une cession gratuite des terrains. Cependant, considérant que le projet ne reçoit pas dès à présent l'approbation de l'ensemble des propriétaires riverains, l'avis des Domaines va être sollicité prochainement.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le lancement d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique afin de pouvoir engager la procédure d'expropriation en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à la majorité (une abstention M. RENOUE).

LOCATION MAISON RODA :

Monsieur le Maire rappelle que, par acte notarié du 19 Avril 2005, la Commune a acquis l'immeuble RODA, actuellement occupé par un locataire Mademoiselle ALBUCHER Muriel.

Il y a lieu d'établir un nouveau bail et de déterminer le montant du loyer.

Conformément aux textes, le loyer de Mademoiselle ALBUCHER Muriel est fixé à 282,21 € mensuel à compter du 1^{er} Mai 2005.

Cette délibération annule et remplace celle prise en séance du 28 Avril 2005 n° D53/05.

QUESTIONS DIVERSES.**CONTRAT D'ENTRETIEN ASCENSEUR MAIRIE ;**

Monsieur TESTUT, Adjoint délégué, indique que l'installation d'un ascenseur dans les locaux de l'Hôtel de Ville nécessite le recours à un contrat d'entretien au-delà de l'année de garantie.

La proposition de l'installateur DUTREIX-SHINDLER prend en charge le remplacement des pièces de réparations importantes prévues aux conditions générales du contrat sous un délai de trois jours. Le contrat proposé est souscrit pour un montant annuel de 2000,90 € T.T.C., d'une durée de 3 ans à compter du 10 Juillet 2005 avec facturation trimestrielle par avance à compter du 1^{er} Juillet 2006.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

CONTRAT D'ENTRETIEN PORTE AUTOMATIQUE MAIRIE :

Monsieur TESTUT, Adjoint délégué, rappelle qu'il convient de souscrire un contrat avec la Société PORTIS pour la vérification et l'entretien de la porte automatique à l'Hôtel de Ville. La proposition s'élève à 215,28 € T.T.C. annuel avec un départ de facturation au 1^{er} Janvier 2006.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité, et autorise la signature du contrat correspondant.

VENTE DE DRAPEAUX :

Monsieur RAT, Adjoint délégué, indique que la Commune a acheté 800 mètres de banderoles avec drapeaux pour les festivités de l'inauguration de la Mairie.

Il est proposé de revendre à la Commune de PREIGNAC (Gironde) 400 mètres de banderoles pour un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE LOCATION DE PHOTOCOPIEURS :

Monsieur TESTUT, Adjoint délégué, expose que, suite à la consultation lancée pour la location sur cinq ans de matériel de reprographie avec option d'achat, la Société P.A.B. a été retenue :

. pour un appareil neuf numérique couleur situé au public comprenant également un scanner et un fax intégré : 754,08 € T.T.C. par trimestre

L'entretien du parc existant présentant des difficultés (appareils obsolètes, problème de marque non suivie), l'ensemble est modifié comme suit en location-vente sur cinq ans :

- . Mairie étage : 102,50 € H.T. trimestriel
- . Ecole Primaire : 102,50 € H.T. trimestriel
- . Maternelle 57,75 € trimestriel
- . Bibliothèque : 38,75 € H.T. trimestriel

Le coût copie est fixé à 0,0084 € H.T. pour le noir et à 0,10 € H.T. la couleur.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise la signature des contrats correspondants.

POLICE NATIONALE :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée avoir reçu le 14 Juin dernier un courrier.

Suite à ce courrier traitant des modifications de fonctionnement du commissariat de secteur de Coulounieix-Chamiers applicable au 1^{er} Septembre de la même année, une rencontre a été organisée avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publiques de Dordogne en présence des Maires de Marsac-sur-l'Isle, Notre-Dame-de-Sanilhac, Chancelade et Coulounieix-Chamiers.

Après avoir donné lecture du courrier, Monsieur le Maire présente les nouvelles dispositions concernant le secteur de Coulounieix-Chamiers qui se résume très rapidement : le poste de Police est fermé tous les matins, ouvert l'après-midi jusqu'à 20 H.

Actuellement, les effectifs font que si une équipe part en intervention, il faut fermer le poste. Aucune nouvelle nomination n'étant envisagée, les effectifs ont donc été rassemblés sur un créneau horaires plus serré !

Monsieur le Maire tient à rappeler à l'Assemblée, l'historique depuis Janvier 2003.

A l'époque, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Libertés Locales, nous avait informé de sa décision de procéder à l'été 2003 ; à l'extension de la zone de compétence de la Police Nationale.

La création d'un poste de Police commun à Chancelade et Marsac était envisagé.

Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable sous réserve qu'effectivement une structure soit mise en place sur l'Ouest de l'Agglomération entre les deux communes.

Déjà à l'époque de grandes zones d'ombre subsistaient et très vite, il s'est avéré qu'aucun poste ne serait créé et que le secteur serait raccordé au poste existant de Coulounieix-Chamiers.

Ainsi, au regard de ce qui se passe, il faut reconnaître que non seulement on est loin des promesses tenues en 2003 mais les réductions d'effectifs d'aujourd'hui, les Maires se demandent comment l'Etat va pouvoir continuer à assurer sa mission régulière de protection des biens et des personnes.

Entre l'épisode 1 Sarkozy et Sarkozy le retour, on ne peut qu'être stupéfait des différences entre les paroles d'un Ministre qui souhaite passer les cités au karcher et les actes sur le terrain de diminution des effectifs !

On ne peut que s'insurger contre ce débat démagogique !

Sur le secteur de Chancelade, les statistiques 2004/2005, tout délit confondu, montre une faible évolution mais il est à souligner que la dégradation des biens sur la voie publique a augmenté de 100 %.

Depuis le transfert de compétence des services de Police Nationale, il faut également regretter des disfonctionnements dans divers domaines :

- Depuis Juillet 2003, la Police assure la mise sous scellé en cas de décès. Non seulement ce service gratuit précédemment est devenu payant pour les administrés et les contacts ne sont pas toujours satisfaisants.

- De nombreux problèmes nous ont également été signalés lors des élections pour l'établissement des procurations. Il est à déplorer que des électeurs n'aient pu manifester leur volonté citoyenne parce que les services de Police n'ont pas assuré sérieusement leur rôle !

Quand est il des incidents mortels sur le territoire ?

Avec la Gendarmerie, le premier Magistrat de la Commune de par la loi, était informé des accidents mortels sur la voie publique, des suicides.... Maintenant, la Commune n'est au courant de rien sauf des chiens ou des chevreuils écrasés à 3 heures du matin qu'il faut évacuer !

Cette situation est malheureusement à déplorer également sur l'ensemble des communes de la périphérie de Périgueux !

En réaction, un projet de motion sera proposé à l'approbation du Conseil Municipal en Septembre.

Madame SUDRI estime que face à ce désengagement la Police Municipale devra palier à ce manque.

Monsieur le Maire souligne que sans mettre en doute les qualités de la Police Municipale, on ne peut que s'opposer à un système qui n'assure pas à tous les citoyens les mêmes garanties dans tous les secteurs.

Monsieur CHEVALARIAS souligne que le problème actuel s'inscrit dans la politique générale de désengagement du Gouvernement et qu'on a déjà constaté les résultats à l'E.D.F., la S.N.C.F., les services postaux... Monsieur le Maire approuve et indique que, concernant la Poste, il est prévisible que ce service disparaisse sur Chancelade dans un proche avenir et qu'il en sera certainement de même à terme avec le Centre de Tri centralisé à Bordeaux.

Madame COUDASSOT informe la Municipalité de plaintes sur le secteur de Chercuzac concernant les odeurs dégagées par les conteneurs à la salle de convivialité en période de forte chaleur le week-end.

Monsieur le Maire indique qu'il sera rappelé au service d'entretien qu'il convient d'être vigilant. Il souligne également que certains traiteurs ne sont pas sérieux, il est même arrivé que des eaux sales soient vidées dans le réseau d'eaux pluviales.

Concernant l'enquête publique sur le P.L.U., Madame COUDASSOT trouve que l'information aurait pu être diffusée de manière plus large, pas seulement se limiter à un affichage sur les panneaux.

Monsieur le Maire s'étonne de cette intervention, considérant que, dans le cadre de la concertation deux séries de réunions de quartiers ont été mises en place et que divers supports écrits ont largement diffusés l'information (Chancelade Info à plusieurs reprises avec même un numéro spécial, la presse locale et les panneaux d'affichage).

Monsieur TESTUT fait remarquer qu'à ce stade final de l'opération, il n'est plus nécessaire de surenchérir sur la communication.

Monsieur GROUSSIN estime quant à lui que la communication a bien fonctionnée au regard des nombreux entretiens du commissaire-enquêteur.

Il indique à Monsieur BRUN que la numérotation des rues va reprendre en Septembre. La commission travaillera sur ce dossier qui avait été mis en parenthèse pour privilégier le dossier du P.L.U.

Madame BARBA demande que doit faire un administré quand il n'est pas au courant de la distribution des sacs jaunes sur Chancelade ?

Monsieur le Maire reconnaît qu'on est face à un réel problème d'information et que 30 % des Chanceladais ne sont pas informés. Les écarts et les personnes refusant la publicité ne reçoivent ni le Bulletin Municipal ni celui de la C.A.P. Il faudra trouvé un accord avec la C.A.P. et même si Monsieur CHEVALARIAS estime que la prise de compétence par la C.A.P. génère l'obligation de la distribution quelle que soit. Monsieur le Maire trouve logique que la Commune assure la proximité.

LOTISSEMENT LA CLAIRSIENNE :

Monsieur GROUSSIN informe l'Assemblée de l'avancement du projet : la voirie provisoire et les emplacements des constructions sont en place

- le permis de lotir a été accepté pour la 2^{ème} partie
- le rond-point devrait démarrer prochainement

Madame SUDRIE s'informe sur le bilan des festivités.

LE CONCERT :

- 800 billets ont été retirés en Mairie
- 740 talons bleu (gratuit) ont été demandés
- 160 entrées payantes

On peut donc estimé à 1000 personnes présentes sur l'esplanade en comptant les artistes.

Aussi, Monsieur TESTUT estime que ce premier essai est une réussite. Approuvé en cela par Madame LIABOT qui, de mémoire, n'a jamais vu autant de monde réuni à Chancelade pour une manifestation.

La question est maintenant de savoir s'il faut pérenniser cette expérience (Madame SUDRI).

Monsieur TESTUT fait remarquer que le groupe de MILTEAU est d'un niveau international (chanteuse, guitariste). Il faut donner envie à ceux qui ne connaissent pas cette musique afin de pérenniser cette manifestation et leur proposer un spectacle de qualité.

La commission en Septembre va donc travailler pour mettre en place un petit festival de blues en partenariat financier avec le Conseil Général et le privé. Il faudra donc que l'opération soit calée fin Octobre pour la recherche de financement.

INAUGURATION :

On estime à 700 présents à midi et le soir voir plus en 2^{ème} partie de soirée.

Monsieur le Maire souligne la belle réalisation du spectacle Son et Lumière et des échos favorables face au parti prix de la Municipalité quant à l'évocation de l'histoire de la Commune par un comédien.

Il évoque globalement le coût de ces deux journées et indique le montant de 10 000 € pour le concert (hors subvention et entrées payantes) et à 22 000 € pour l'inauguration de l'Hôtel de Ville (hors partenariat Leroy Merlin qui a pris en compte directement l'animation pyrotechnique d'un montant de 4 500 €).

Mireille LEGER informe que le Syndicat de la Beaurnonne vient d'obtenir 80 % de subvention pour l'étude sur l'aménagement de la Beaurnonne. Le Cabinet Gereea retenu à l'appel d'offres, a reçu son ordre de service.

Madame LIABOT indique que malgré la chaleur actuelle, le plan canicule n'était pas déclenché. Cependant, des mesures administratives préventives ont été prises dès à présent :

- établissement d'un recueil nominatif des personnes sensibles
- lettre aux professions médicales (médecins, infirmières.....) ou associations d'aides aux personnes (A.C.A.D.) leur demandant de signaler aux services de la Mairie les situations à risque dont ils pourraient avoir connaissance. Le listing doit permettre d'intervenir rapidement en cas du déclenchement du plan.

ECOLE MATERNELLE 5^{ème} classe MISSION CONTROLE TECHNIQUE – SPS :

Monsieur le Maire informe que par délibération D 66/05, séance du 02 Juin 2005, le Conseil municipal a décidé d'attribuer les missions SPS et contrôle technique pour la 5^{ème} classe maternelle, au bureau d'études VERITAS.

Par suite d'un problème de transfert des informations, une erreur s'est produite sur le nom de l'attributaire.

En réalité, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer les missions SPS et contrôle technique au bureau d'études moins-disant : SOCOTEC.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer, au nom et pour le compte de la Commune, les conventions pour les missions SPS et contrôle technique avec le Bureau d'Etudes SOCOTEC.

Cette délibération annule et remplace la délibération D66/05, séance du 02 Juin 2005



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

